



INFRACTION ENTRAINANT 6 POINTS SUR PERMIS PROBATOIRE

Par **BAPTISTE51**, le **22/06/2016** à **20:41**

Bonsoir,

Je suis titulaire d'un permis probatoire jusqu'au 05/11/16 avec un capital de 6 points je me suis fais arreter avec un taux d'alcoolémie de 0.18 g entrainant la perte de 6 points et une amende, donc capital point 0.

Le gendarme qui était assez sympathique m'a conseillé de ne pas régler l'amende et qu'avec un peu chance je pourrai garder mon permis.

Est ce vrai?

Quel est le risque encouru?

Merci de votre réponse.